

21-NOV-2005

23-JUL-2007 Avis de modification - Changement de nom du titulaire **FRENCH MAIN PANEL**

---

30-APR-2008 Avis de modification - changement d'adresse

12-FEB-2009 Avis de modification - Changement de titulaire

# Dri-Kil\*

## Poudre

**Insecticide qui tue  
les poux des bovins,  
du cheval, du porc,  
des volailles et les  
mélophages  
(barbins) du mouton**

**GARANTIE :**      **ROTÉNONE**      **0,15%**  
                         **SOUFRE**                      **10%**

**AGRICOLE**  
N° D'HOMOLOGATION 10043  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES  
**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**Contenu Net : 900 g, 4 kg**

**Avis de modification**



**DANGER**

**POISON**

**IRRITANT POUR LES YEUX  
SENSIBILISANT POTENTIEL  
POUR LA PEAU**

~~Schering Plough Santé Animale  
Division de Schering Canada inc.  
Pointe-Claire (Québec) H9R 1B4  
1 888 306-0069~~

Distribué par Engage Animal Health, 848 Gordon St.  
Guelph (Ontario) N1G 1Y7

~~Schering Plough Canada Inc.~~ Intervet Canada Corp.  
16750, route Transcanadienne  
Kirkland QC H9H 4M7

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Mortel ou poison si ingéré. Nocif ou mortel si absorbé par la peau ou inhalé. Ne pas inhaler la poussière. Cause l'irritation des yeux. NE PAS mettre en contact avec la peau ou les yeux. Éviter tout contact avec les vêtements. Peut sensibiliser la peau. Pour usages intérieurs, porter des lunettes de sécurité ou un écran facial, un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH, des gants résistant aux produits chimiques, un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon et des bottes de caoutchouc lors de l'application de ce produit ainsi que lors du nettoyage ou de réparations. Éviter de retourner sur les lieux et en interdire l'accès au personnel pendant les 24 heures suivant le traitement. Bien ventiler les lieux avant d'y retourner. Pour usages extérieurs, porter un pantalon, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques pour l'application. Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements de la maisonnée avant de les réutiliser. Se laver les mains après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Ne pas contaminer les aliments, les mangeoires et les abreuvoirs. Produit toxique pour les poissons. Produit nocif pour les porcs s'il est ingéré.

#### **MODE D'EMPLOI DE LA POUDRE SÈCHE INSECTICIDE DRI-KIL UTILISABLE EN TOUTE SAISON CHEZ LES ANIMAUX D'ÉLEVAGE**

La poudre sèche DRI-KIL élimine efficacement certains des insectes qui infestent couramment les animaux d'élevage. Elle peut être utilisée dans la litière ainsi que dans les fentes et les fissures des constructions en bois.

**Poux du porc :** Durant les mois de l'année où les porcs sont gardés sur de la litière, mélanger de la poudre insecticide DRI-KIL à la litière à raison de 1 kg/m<sup>2</sup> de surface utile. Saupoudrer légèrement sur les porcs le soir, quand ils sont couchés. Répéter au besoin jusqu'à ce que les poux soient exterminés. Si les porcs ne sont pas gardés sur de la litière, utiliser la saupoudreuse pour traiter chaque animal. De plus, appliquer rapidement à la main une petite quantité de poudre insecticide DRI-KIL sur le ventre et entre les pattes de l'animal.

**Poux des bovins et du cheval :** Appliquer généreusement de la poudre insecticide DRI-KIL sur les animaux à l'aide d'une saupoudreuse. Frotter pour que la poudre pénètre bien jusqu'à la peau. Répéter le traitement de 2 à 3 semaines plus tard si nécessaire.

**Mélophages (barbins) du mouton :** Séparer la laine avec les doigts et bien répartir la poudre insecticide DRI-KIL à la main pour qu'elle pénètre jusqu'à la peau. Répéter au besoin.

**Poux des volailles :** Saupoudrer généreusement la poudre insecticide DRI-KIL sur les oiseaux, notamment autour du cloaque, et bien la faire pénétrer dans le duvet. Mélanger la poudre insecticide DRI-KIL avec les matériaux utilisés pour les nids. Répéter au besoin.

**ÉLIMINATION :** 1. Vider à fond le contenant de son produit dans l'applicateur. 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. 3. Rendre le contenant inutilisable. 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**PREMIERS SOINS : EN CAS D'INGESTION**, communiquer immédiatement avec un centre antipoison ou avec un médecin pour obtenir conseil. Faire boire un verre d'eau à la personne exposée si elle est capable d'avaler. Ne pas provoquer le vomissement sans autorisation préalable d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS**, enlever les vêtements contaminés. Immédiatement rincer la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer immédiatement avec un centre antipoison ou avec un médecin pour obtenir conseil.

**EN CAS D'INHALATION**, amener la personne à l'air libre. Si la personne ne respire plus, appeler le 911 ou une ambulance, et donner la respiration artificielle, en pratiquant le bouche-à-bouche, de préférence.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**, rincer lentement et délicatement ces derniers avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes en les gardant ouverts. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les enlever au bout de 5 minutes, puis continuer de rincer. Communiquer avec un centre antipoison ou avec un médecin pour obtenir conseil.

Emporter le contenant ou l'étiquette lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Ce produit est légèrement irritant pour la peau, les yeux et les voies respiratoires. Il peut causer l'engourdissement du nez et de la gorge. S'il est ingéré, il peut provoquer des nausées et des vomissements, des tremblements et de l'engourdissement. Comme c'est le cas avec la roténone, toute exposition prolongée à ce produit peut entraîner des lésions au foie et aux reins. Administrer un traitement symptomatique.

**RISQUES ENVIRONNEMENTAUX**: Ne pas appliquer directement sur des habitats aquatiques (lacs, rivières, fondrières, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marécages, cours d'eau, réservoirs et milieux humides) ainsi que sur des habitats estuariens et marins. Ne pas contaminer l'eau en rinçant le matériel ou en y rejetant les résidus.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

\* Marque de commerce

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )